

Le droit est-il l'expression de la volonté populaire ?

Par **00STAREN**, le **03/12/2013** à **12:25**

Hello j'aurai aimé savoir dans quelle direction partir dans ce sujet de dissertation. Le droit est-il l'expression de la volonté populaire ? : Car un de mes plans est bcp plus droit constit sachant que ce devoir est pour un td de droit civil. Merci voilà mes plans:

I- La loi expression de la volonté générale dans le respect de la Constitution.

II- La loi expression de la volonté générale et le droit international.

et mon deuxième plan:

I-La loi comme « expression de la volonté générale puisque traditionnellement faite par le Parlement.

II-II. Remise en cause du fait de la prépondérance gouvernementale dans le travail législatif depuis 1958

Voilà merci d'avance

Par **vicdu10**, le **03/12/2013** à **13:01**

Bonjour,

Je pense que le 2e plan est un peu trop constitutionnel et pas assez civil, le droit civil est plus général, en tout cas à mon sens.

Espérant t'avoir aider !

Par **Jay68360**, le **03/12/2013** à **17:46**

Bonsoir,

Deux remarques qui me viennent, quelles sont vos problématiques ? (Indispensable avant d'élaborer un quelconque plan) et pourquoi faire l'assimilation entre volonté populaire et volonté générale ?

Par **00STAREN**, le **03/12/2013** à **17:53**

cela n'est pas la même chose ? Volonté populaire et volonté générale en tout cas quand je m'exprimais ici c'était pour dire la même chose

Par **00STAREN**, le **03/12/2013** à **17:57**

la loi est-elle encore et toujours la norme juridique par excellence, la « source des sources » du droit ? et j'entends ici que la loi est l'expression de la volonté du peuple